

La présente fiche d'information apporte des éléments de solution aux enjeux relatifs à l'élimination des déchets de la ferme mentionnés dans votre plan agroenvironnemental (PAE).

Ces solutions prennent soit la forme de **mesures** ou de **facteurs compensatoires.** 

- Les **mesures** remédient aux problèmes et font passer votre note du PAE à (3) ou (4) la plus haute note.
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui répondent adéquatement aux préoccupations, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAF.

Si l'élimination des déchets a des incidences sur la qualité de l'air ou de l'eau en dehors de la ferme, des plaintes pourraient être formulées et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pourrait faire enquête sur place. Veuillez remarquer que, dans la fiche de travail n° 6, la plupart des notes (1) sont en gras, ce qui signifie que ces solutions enfreignent la loi.

En règle générale, vous aurez besoin de renseignements supplémentaires pour bien choisir vos solutions et les mettre en œuvre. D'autres sources d'information sont proposées à la fin du présent document.

Pour connaître la définition des termes techniques, veuillez consulter le glossaire complet se trouvant dans votre manuel du PAE.







# DÉCHETS DE PRODUITS ET DE MATÉRIEL DE SANTÉ ANIMALE

# 6-1. Produits non désirés ou périmés

#### CONTEXTE

Évitez d'accumuler de grandes quantités de restes de produits de santé animale.

Le mauvais entreposage de ces produits peut représenter un risque pour les gens, les animaux de compagnie et le bétail. Une abondance de restes de produits accroît le risque d'erreurs de médication.

Les produits de santé animale incluent les médicaments, les onguents, les insectifuges, les vaccins, les désinfectants, les nettoyants, les rodenticides et les fumigants qui n'ont pas de numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire (EPA).

Tous les médicaments pour le bétail ont un numéro d'identification du médicament (DIN) ou un numéro de nouveau produit pharmaceutique vétérinaire (NADA).

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Dans toute la mesure du possible, utiliser la totalité des produits en les réservant à l'usage pour lequel ils sont prévus et homologués.

# **Entreposer convenablement les produits:**

- Les conserver dans les contenants d'origine.
- Les garder sous clé pour les protéger contre les changements de température, la lumière du soleil, la poussière, l'humidité, les animaux, les insectes et les enfants.
- Savoir que la plupart des antibiotiques sont sensibles à la chaleur et qu'il vaut mieux les entreposer à une température variant entre 2 °C et 8 °C (35,5 °F 46,5 °F).

## Éliminer les produits non désirés de façon responsable :

- Les retourner où vous les avez achetés; discuter des protocoles avec votre vétérinaire.
- Les apporter au dépôt local de déchets dangereux vérifier auprès de votre municipalité pour obtenir plus d'information.
- $\bullet$  Embaucher une entreprise commerciale d'élimination.

Pour plus de renseignements sur la manutention sécuritaire des médicaments pour le bétail et des produits connexes, voir :

- Élimination sécuritaire des aiguilles et médicaments, fiche technique du MAAARO, commande n° 05-052
- Entreposage sécuritaire à la ferme des aiguilles et médicaments à éliminer, fiche technique du MAAARO, commande n° 05-054
- Livestock Medicines Education Program (LMEP) (programme d'éducation sur les médicaments pour le bétail), www.ontariolivestockmed.com



Éviter d'accumuler de grandes quantités de restes de produits de santé animale. Les conserver toujours dans leur contenant d'origine et dans un lieu approprié.

# 6-2. Matériel de santé animale

### CONTEXTE

Les aiguilles, les seringues usagées, les lames de scalpel et les objets semblables dont on se sert pour administrer des médicaments peuvent être très dangereux si on n'en dispose pas convenablement; ils ne devraient jamais se retrouver dans les ordures ordinaires.



Ranger le matériel de santé animale usagé dans un contenant fermé, rigide et étanche. Ne pas utiliser de contenants de verre.

# **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

Ranger le matériel dans un contenant commercial approuvé ou utiliser un contenant rigide et étanche (pas du verre).

Garder le matériel dans un lieu d'entreposage approprié à la ferme jusqu'à ce qu'une entreprise de gestion des déchets médicaux les élimine :

- Consulter l'entreprise de gestion des déchets médicaux, le personnel du dépôt des déchets dangereux ou votre vétérinaire.
- Ne pas verser de désinfectants liquides, comme de l'eau de Javel, dans le contenant parce qu'une réaction chimique dangereuse pourrait s'ensuivre.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

# Éliminer immédiatement le matériel utilisé au dépôt local de déchets dangereux :

• Consulter l'entreprise de gestion des déchets médicaux, le personnel du dépôt des déchets dangereux ou votre vétérinaire.

# FILMS ET DÉCHETS DE PRODUITS D'EMBALLAGE

6-3. Revêtements de plastique (pour les serres, films pour l'enrubannage de grosses balles, paillis plastiques, etc.)

### CONTEXTE

Les films plastiques ont proliféré ces dernières années en agriculture, compte tenu de l'utilisation accrue des serres, des serres à arceaux pour l'hivernage, des paillis plastiques pour les cultures et de l'enrubannage du fourrage.

Les éliminer est devenu un problème. On enfreint la loi lorsqu'on brûle ou qu'on enfouit les films plastiques.



L'utilisation de films plastiques pour recouvrir des surfaces s'est répandue en agriculture ces dernières années. Trouvez-leur un nouvel usage chaque fois que c'est possible.

# **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

### Réutiliser autant que possible :

• Envisager d'utiliser les films plastiques pour tapisser la caisse des camions, recouvrir la machinerie, préparer la surface d'une patinoire dans l'arrière-cour, etc.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

## Recycler par l'intermédiaire d'une entreprise de recyclage du plastique :

- Veiller à ce que le plastique soit propre et sec, et à ce qu'il soit trié selon les types de matériaux et compacté autant que faire se peut; certains agriculteurs utilisent une ramasseuse-presse à balles pour compacter les films plastiques, mais il faut procéder avec prudence.
- Vérifier auprès de l'entreprise de recyclage quelle est la meilleure stratégie de collecte.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

# Éliminer les films plastiques dans une décharge approuvée pour les déchets solides non dangereux :

• Téléphoner avant de vous y rendre pour obtenir de l'information; ce ne sont pas tous les sites qui acceptent ces déchets.

Voir la fiche technique du MAAARO intitulée Le recyclage des films plastiques utilisés sur la ferme, commande n° 95-020

# 6-4. Autres produits de plastique, comme les sacs en tissé ou en film plastique, les seaux et les pots en plastique, la ficelle de plastique, etc.

#### CONTEXTE

Le matériel d'emballage usagé, les contenants et les autres objets peuvent s'accumuler à la ferme.

Les brûler ou les enfouir n'est pas une solution acceptable. Ces deux activités peuvent polluer l'air, l'eau et le sol, et elles enfreignent la loi.



Le matériel qui ne peut être réutilisé ou recyclé doit être éliminé dans un lieu d'enfouissement approuvé.

# **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

### Réutiliser autant que possible.

Les agriculteurs font preuve de beaucoup d'imagination lorsqu'il s'agit de réutiliser ce matériel.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Veiller à ce que le matériel d'emballage soit vide et propre (pas immaculé), puis le recycler lorsqu'il existe un programme local:

• Enlever toute la terre.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Éliminer le matériel qui ne peut être réutilisé ou recyclé dans un lieu d'enfouissement approuvé :

• Vider et nettoyer d'abord le matériel.

Il y a à l'heure actuelle 1 350 lieux d'enfouissement approuvés qui acceptent des déchets en Ontario.

Pour connaître les ressources locales en recyclage, voir les pages jaunes et bleues de votre annuaire de téléphone, aux rubriques « déchets » et « recyclage ».

# 6-5. Produits de papier, comme le carton, les contenants pour fruits et légumes, les sacs en papier et en jute, les paniers

# CONTEXTE



Réutiliser et recycler les produits de papier autant que possible. Il n'est pas recommandé de les brûler ou de les enfouir.

# **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

Utiliser complètement les produits et recycler les contenants lorsqu'il existe des programmes locaux.

# **SOLUTION 2 – MESURES**

Éliminer dans un lieu d'enfouissement approuvé pour les déchets solides non dangereux, pourvu que les contenants de carton soient vides :

• Vérifier auprès de votre municipalité quels produits sont acceptés.

# DÉCHETS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE FERME

6-6. Matériaux de construction de bâtiments de ferme recyclables (béton, pierre, blocs, briques, charpentes en bois, feuilles d'acier, verre, bardeaux, matériaux pour clôture, fil)

#### CONTEXTE

Les tas de vieux matériaux de construction sont horribles à voir. Plus important encore, les objets pointus qu'ils renferment, comme les clous et les éclats de bois, pourraient être dangereux pour les gens – surtout les enfants – et le bétail.

Brûler ces matériaux pollue l'air et c'est une activité qui peut enfreindre la loi.

Les tas de matériaux deviennent un endroit parfait où les rongeurs peuvent nicher.

Le béton, la pierre, les blocs, les briques, etc. qui sont peints, contaminés par des substances chimiques solubles ou décomposables, ou qui ont des barres d'armature exposées, ne doivent pas être utilisés pour le remplissage ou pour prévenir l'érosion du sol.



La plupart des composantes de bâtiments non contaminées peuvent être recyclées ou réutilisées.

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

# Réutiliser et recycler autant que possible.

Les agriculteurs font preuve de beaucoup d'imagination lorsqu'il s'agit de trouver des usages pour les vieux matériaux.

Certains bâtiments peuvent être déplacés entiers, ou démontés et remontés à un nouvel endroit. Les entreprises de démolition le font moyennant rémunération.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Trier les matériaux semblables et les envoyer dans des installations approuvées de recyclage de composantes de bâtiments non contaminées, comme :

• la pierre, les fondations de blocs et de béton, la brique, les montants de bois, les poteaux de bois, les charpentes en acier, les feuilles d'acier, le bardage en bois et en contreplaqué, les fermes de toit, les bardeaux et les silos de béton ou d'acier.

La plupart des matériaux de construction sont relativement inertes et ne nuiront pas à l'environnement. Cependant, les traitements de protection, comme la peinture au plomb et le bois imprégné sous pression, pourraient causer des problèmes.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Éliminer dans un lieu d'enfouissement approuvé pour les déchets solides non dangereux :

• Remarquer que le tri et le transport peuvent coûter très cher.

# 6-7. Matériaux de construction de bâtiments de ferme non recyclables (isolant, amiante, produits composés, bois traité sous pression, etc.)

#### CONTEXTE

Brûler ou enfouir des matériaux à la ferme est dangereux pour les gens – surtout les enfants – et le bétail, en raison de la pollution de l'air et de l'eau souterraine qui s'ensuit. De plus, ces activités enfreignent la loi.

On traite de nombreux matériaux en bois à l'aide de produits chimiques pour qu'ils durent plus longtemps; ces matériaux ne doivent pas être brûlés à la ferme.

La fibre d'amiante peut causer des problèmes respiratoires et doit être manipulée avec énormément de soin.

Certains matériaux isolants sont inflammables et dégagent une épaisse fumée chimique s'ils sont brûlés.

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Réutiliser autant que possible.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Apporter les matériaux qui ne peuvent être réutilisés ou recyclés à un lieu d'enfouissement approuvé pour les déchets solides non dangereux ou, dans le cas des déchets dangereux, à un dépôt de déchets dangereux :

- Remarque: l'article 17 du Règlement de l'Ontario 347, pris en application de la Loi sur la protection de l'environnement, régit l'élimination des déchets d'amiante.
- Le coût du tri et du transport peut être prohibitif; dans de nombreux cas, les entreprises de démolition enlèveront tous les matériaux moyennant rémunération.



Les matériaux qui ne peuvent être réutilisés ou recyclés doivent être apportés à un lieu d'enfouissement approuvé pour les déchets solides non dangereux ou, dans le cas des déchets dangereux, à un dépôt de déchets dangereux.

# VIEUX APPAREILS OU DISPOSITIFS QUI UTILISENT DE L'ÉNERGIE

# 6-8. Appareils électroniques

#### CONTEXTE

Les produits électroniques, comme les ordinateurs, les téléviseurs, les lecteurs de DVD et les appareils portatifs, doivent être recyclés de façon sécuritaire.

Un programme dirigé par l'industrie, qui compte plus de 600 dépôts de collecte et lieux connexes partout dans la province, est en place pour vous aider à le faire.

### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Si un produit électronique fonctionne encore comme il se doit, le donner à un organisme de bienfaisance ou à une école.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Utiliser le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques pour éviter d'envoyer les déchets électroniques à la décharge et les recycler :

• Aller à www.recycleyourelectronics.ca pour connaître l'adresse d'un dépôt près de chez vous et les frais afférents.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Apporter les vieux appareils électroniques dans un lieu d'enfouissement approuvé qui recycle ces appareils.



Pour plus de renseignements sur le recyclage des produits électroniques, et pour trouver un dépôt près de chez vous, aller à :

www.recvclevourelectronics.ca.

# 6-9. Équipement et appareils contenant un réfrigérant (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs)

#### CONTEXTE

Certains appareils et certaines pièces d'équipement renferment des CFC (chlorurofluorurocarbones, aussi appelés fréon), qui peuvent endommager la couche d'ozone de la Terre s'ils sont libérés dans l'atmosphère.

Certains peuvent aussi constituer un danger immédiat pour les enfants. À moins qu'ils ne soient correctement mis hors service, le loquet des portes des réfrigérateurs et des congélateurs peut s'enclencher, et un enfant peut y rester prisonnier et étouffer.

### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

#### Réutiliser ou recycler, si possible :

• Téléphoner à votre municipalité pour obtenir de l'information sur l'enlèvement du réfrigérant, et la mise hors service et l'élimination de l'appareil.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Prendre des dispositions pour qu'une personne agréée enlève les réfrigérants et appose une étiquette sur l'appareil :

• Envoyer ensuite l'appareil à un ferrailleur ou à un lieu d'enfouissement approuvé pour les déchets solides non dangereux.



Les vieux appareils ménagers peuvent représenter un risque d'accident et un danger pour l'environnement.

# 6-10. Machinerie, équipement et appareils ne contenant pas de réfrigérant

#### CONTEXTE

Les vieux véhicules et les vieilles pièces d'équipement qui se détériorent peuvent être dangereux pour les gens et le bétail. De plus, ce sont des endroits parfaits où les rongeurs peuvent se cacher ou nicher.

Non seulement la ferme paraîtra mieux après un grand ménage, mais aussi la vente de la ferraille pourrait générer des revenus.



Ne mettez pas de contenants sous pression (p. ex., des bonbonnes de propane) dans les chargements de ferraille.

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

# Réutiliser dans toute la mesure du possible :

• Les lieux d'enfouissement n'acceptent pas ces articles.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

#### Apporter chez un ferrailleur:

- Tirer et mettre à part le métal ayant plus de valeur (c.-à-d. le cuivre, l'aluminium).
- Ne pas mettre de contenants sous pression (p. ex., des bonbonnes de propane) dans le chargement de ferraille : c'est dangereux et le chargement sera rejeté.

#### **SOLUTION 3 – FACTEURS COMPENSATOIRES**

Entreposer ces articles de facon sécuritaire à la ferme pour les éliminer dans un avenir proche.

# 6–11. Piles et batteries

#### CONTEXTE

Il y a toutes sortes de « batteries », depuis les petites piles pour les électroménagers portatifs jusqu'aux batteries d'accumulateurs au plomb.

Les piles et les batteries peuvent causer de graves problèmes de santé et de qualité de l'eau, en raison du plomb ou du nickelcadmium qu'elles renferment.

Les batteries d'accumulateurs au plomb ont une valeur de rebut et un rabais correspondant à leur valeur de reprise est en général consenti lorsque vous achetez une batterie de remplacement neuve. Les vieilles batteries entassées peuvent être recyclées.

# **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Apporter les batteries et les piles chez un ferrailleur ou à un centre de collecte.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Entreposer dans un endroit sec et sécuritaire en attendant de les recycler :

• Pour plus de renseignements, aller à www.appelarecycler.ca.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Entreposer les piles rechargeables individuellement pour éviter de créer un risque d'incendie.



Un rabais correspondant à la valeur de reprise est en général consenti lorsque vous achetez une batterie de remplacement neuve.

Pour en savoir davantage sur le recyclage:

- www.appelarecycler.ca
- www.makethedrop.ca
- ou communiquer avec votre bureau local du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

# **DÉCHETS DE PRODUITS DE PROTECTION**

# 6-12. Huiles lubrifiantes et filtres utilisés à la ferme

#### CONTEXTE

Les véhicules des fermes de l'Ontario utilisent collectivement chaque année des millions de litres d'huile, dont une bonne partie peut être réutilisée.

Il est important d'éliminer ou de réutiliser de façon sécuritaire les huiles usagées pour réduire le risque d'incendie et le danger qu'elles représentent pour la qualité de l'eau.

Jeter ou enfouir les huiles ou les brûler à la ferme dans un appareil non approuvé à cette fin constitue une violation de la législation. Les huiles ne doivent pas être utilisées comme abat-poussière.



En gros, 50 % du milliard de litres d'huiles lubrifiantes vendus chaque année au Canada peuvent être réutilisés.

### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

## Réutiliser pour lubrifier l'équipement en prenant soin de ne pas trop en appliquer :

• Les huiles peuvent, par exemple, être réutilisées pour lubrifier légèrement la chaîne du nettoyeur d'écurie.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Apporter à un dépôt de déchets dangereux, à un dépôt de déchets sélectionnés ou à un centre de recyclage des huiles usagées approuvé :

- Les dépôts de déchets sélectionnés ne peuvent accepter que 25 L d'huile usagée à la fois.
- Il y a dans la province 350 dépôts où les agriculteurs peuvent apporter jusqu'à 25 L d'huile par jour sans frais.
- Votre bureau local du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcspeut vous communiquer leur emplacement.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Embaucher un ramasseur ou un entrepreneur autorisé par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcspour gérer les déchets liquides dangereux et les filtres à huile usagés.

# 6-13. Antigel

#### CONTEXTE

On peut s'empoisonner en ingérant de l'éthylèneglycol, le principal ingrédient de l'antigel des automobiles et du fluide hydraulique des freins.

L'éthylèneglycol est un liquide toxique, sans couleur et sans odeur au goût sucré. L'acide glycolique et l'acide oxalique causent sa toxicité.

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Apporter l'antigel non désiré à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé :

- Votre bureau local du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique peut vous communiquer leur emplacement.
- Consulter aussi www.makethedrop.ca.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Embaucher un ramasseur ou un entrepreneur autorisé par le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour gérer les déchets liquides dangereux.

Entreposer l'antigel dans un pour éviter que quelqu'un ne s'empoisonne par accident.



Remarquer que, s'il y a de l'huile dans l'antigel, même en très faible quantité, le mélange ne sera pas accepté.

# 6-14. Peintures et revêtements

#### CONTEXTE

Les « peintures et revêtements » incluent les peintures au latex et aux résines alkydes (à base d'huile), les apprêts et couches de fond ainsi que les teintures et revêtements à base d'eau et de solvants.

Ces produits peuvent être dangereux s'ils ne sont pas entreposés et utilisés selon les recommandations.

## **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 – MESURES**

Entreposer soigneusement et utiliser au besoin.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Communiquer avec sa municipalité pour savoir si ces produits peuvent être donnés ou réutilisés :

• Il y a dans certaines municipalités des endroits où la peinture non désirée est entreposée et peut être utilisée par tous ceux qui en ont besoin.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Apporter ces produits à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé:

- Votre bureau local du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique peut vous communiquer leur emplacement.
- Consulter aussi www.makethedrop.ca.



Aller à www.makethedrop.ca pour trouver l'endroit le plus près de chez vous qui accepte les peintures non désirées.

# **DÉCHETS DIVERS**

# 6-15. Pneus de la machinerie utilisée à la ferme

#### CONTEXTE

Les tas de pneus sont une horreur sur une ferme. En grandes quantités, ils peuvent représenter un danger ou un risque d'incendie. Leur détérioration pourrait contaminer l'environnement.

De plus, les pneus peuvent contenir de l'eau stagnante et sont donc un lieu très propice à la reproduction des moustiques, y compris ceux qui transmettent le virus du Nil occidental.

Les lois provinciales régissent le nombre de pneus qui peuvent être entreposés à un certain endroit à un moment donné sans permis du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. Ne brûlez jamais les pneus parce qu'ils dégagent une épaisse fumée chimique. On enfreint la loi lorsqu'on jette ou brûle des pneus.

#### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Ramener les pneus chez le vendeur de pneus.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Apporter les pneus à un lieu d'enfouissement de déchets solides non dangereux approuvé offrant ce service.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Réutiliser en quantité limitée à d'autres fins à la ferme.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, à l'adresse www.rpra.ca/programs/tires



Les vieux pneus peuvent être réutilisés à d'autres fins à la ferme, par exemple pour retenir des bâches de protection.

# 6-16. Contenants sous pression

#### CONTEXTE

Les contenants sous pression peuvent fuir ou même exploser lorsqu'ils sont soumis à des fluctuations de température, d'humidité ou de pression.

Des réservoirs sous pression qui ont explosé ont tué des gens.

De nombreux détaillants acceptent les contenants à remplissages multiples si des produits de remplacement sont achetés.

### **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Entreposer les contenants sous pression à l'extérieur de façon sécuritaire jusqu'à ce qu'il soit possible de les retourner au détaillant :

- Les entreposer là où ils ne risquent pas de basculer ou de faire l'objet de manœuvres abusives.
- Les placer à l'abri du soleil.
- Les transporter de façon sécuritaire, en position verticale sur une surface plane.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

Apporter ces produits à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé :

- Trouver un endroit à l'adresse www.makethedrop.ca.
- Les transporter de façon sécuritaire, en position verticale sur une surface plane.



De nombreux détaillants acceptent les contenants à remplissages multiples si des produits de remplacement sont achetés.

# 6–17. Dispositifs contenant du mercure

#### CONTEXTE

Parce que le mercure est toxique, il doit être considéré comme dangereux même en petite quantité et nettoyé avec précaution lorsqu'il est répandu. Il faut recycler ou éliminer correctement les produits qui contiennent du mercure.

On enfreint la loi lorsqu'on se débarrasse d'un article renfermant du mercure en le jetant ou en l'enfouissant.

Les ampoules fluocompactes (à économie d'énergie), certaines peintures, et les vieilles piles et les vieux thermostats et capteurs de niveau de carburant comptent parmi les articles qui peuvent renfermer du mercure.

# **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

#### **SOLUTION 1 - MESURES**

Apporter les articles renfermant du mercure à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé :

- Communiquer avec votre municipalité, ou trouver un endroit à l'adresse www.makethedrop.ca.
- Les transporter de manière sécuritaire, en position verticale sur une surface plane.



À la différence des ampoules à incandescence, qu'on peut mettre sans problème dans les ordures ordinaires, les ampoules fluocompactes renferment du mercure, qui peut avoir de grosses incidences sur la santé humaine et sur l'environnement. Certains grands détaillants

les acceptent. Il faut s'en défaire correctement, en les apportant à un dépôt de déchets dangereux ou à un dépôt de déchets sélectionnés approuvé.

# 6–18. Décharge à la ferme pour les matières produites par cette exploitation agricole

#### CONTEXTE

Beaucoup de fermes ont une petite décharge dans laquelle des déchets peuvent se trouver depuis de nombreuses années. Faites-en soigneusement l'inventaire pour déterminer si elle peut représenter un danger pour les gens, le bétail, les espèces sauvages ou l'environnement.

À supposer que les déchets aient été produits par la ferme où la décharge inactive est située, et qu'il n'y ait pas d'incidences en dehors de cette ferme, il

dehors de cette ferme, il est peu probable que la présence de la décharge soit problématique dans l'immédiat. Des questions de responsabilité pourraient toutefois se poser si la propriété devait être refinancée ou vendue.



Une décharge peut réduire la valeur de revente de la ferme, surtout si on ne connaît pas son contenu ou s'il est dangereux.

## **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE**

**SOLUTION 1 - MESURES** 

# Confirmer qu'il n'y a pas de décharge à la ferme :

• Examiner bien tous les endroits, comme les boisés, les zones en friche, les gravieres et les ravins, ou il pourrait y avoir une décharge.

#### **SOLUTION 2 - MESURES**

S'il y a une décharge, et que les matières qu'elle contient peuvent être enlevées en toute sécurité, les apporter à des installations d'élimination approuvées.

#### **SOLUTION 3 - MESURES**

Si des matériaux inertes sont entreposés en petite quantité à la ferme, les clôturer pour en interdire l'accès:

- Il peut s'agir de bois, de béton ou de briques, pourvu que le site soit sec et clôturé.
- Enlever les matières dangereuses se faire aider par des professionnels, au besoin.

# **AUTRES SOURCES D'INFORMATION**

# Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Il existe de nombreuses autres sources d'information. Nous vous en proposons quelques-unes ci-dessous pour vous aider à démarrer. La plupart de ces documents peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.ontario.ca/maaaro ou être commandés à ServiceOntario.

- Le recyclage des films plastiques utilisés sur la ferme, commande n° 95-020
- Élimination sécuritaire des aiguilles et médicaments, commande n° 05-052
- Entreposage sécuritaire à la ferme des aiguilles et médicaments à éliminer, commande n° 05-054

## LES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES

Les fascicules de la série sur les PGO sont une excellente source d'information pour les agriculteurs qui souhaitent mieux comprendre les questions agroenvironnementales et découvrir un éventail de solutions pratiques déjà appliquées avec succès. Cette documentation est offerte gratuitement aux exploitants agricoles de l'Ontario. Pour commander, voir l'information relative à ServiceOntario, ci-après.

Pour se renseigner auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Centre d'information agricole

Tél.: 1877 424-1300

Courriel: ag.info.omafra@ontario.ca Site Web: www.ontario.ca/maaaro

# ServiceOntario offre plusieurs publications

Commandez-les **en ligne** sur le site Web ServiceOntario Publications –

### www.ontario.ca/publications

Ou **téléphonez** à l'InfoCentre ServiceOntario Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 416 326-5300 416 325-3408 – ATS 1 800 668-9938 – Sans frais en Ontario 1 800 268-7095 – ATS sans frais en Ontario

#### Autres ressources

AgriRÉCUP – www.cleanfarms.ca/resources\_ontario Agricultural Waste in Ontario (en anglais seulement)

Livestock Medicine Education Program (programme d'éducation sur les médicaments pour le bétail) – www.ontariolivestockmed.com

Ontario Electronic Stewardship – www.recycleyourelectronics.ca

Office de la productivité et de la récupération des ressourceswww.rpra.ca/programs/tires

Recycling Council of Ontario - www.rco.on.ca

Stewardship Ontario, programme Dépôt Orange – www.makethedrop.ca



# REMERCIEMENTS

À la demande de l'Ontario Farm Environmental Coalition, qui regroupe Farm & Food Care Ontario, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, les personnes et organisations suivantes ont participé à la mise à jour de la présente fiche d'information.

**Rédacteurs-collaborateurs de la fiche d'information nº 6 :** Hugh Fraser (responsable), Craig Richardson, Matt Wilson – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Tracey Firth – Institut canadien de la santé animale; Barry Friesen – AgriRÉCUP; Dave Murray – ancien représentant du PAE; Paul Sims – Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario; Jim Poel – Ontario Processing Vegetable Growers

### Comité de révision technique de la fiche d'information :

H.J. Smith (responsable), Kevin McKague, Ted Taylor, Daniel Ward – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Jim Myslik – conseiller

Les fascicules de la série Pratiques de gestion optimales offrent des explications, des suggestions et des conseils éclairés aux exploitants agricoles de l'Ontario.